La mise à 2x2 voies de la RN147 au nord de Limoges est déclarée d’utilité publique

mardi 23 juin 2020, par lpe

Le projet de mise à 2 × 2 voies de la RN147 au nord de Limoges sur un linéaire d’environ 6,5 km, à partir de son raccordement sur la RN 520, au droit du lieu-dit « Lavaud » sur la commune de Couzeix jusqu’au lieu-dit « la Pivauderie » sur la commune de Nieul dans le département de la Haute-Vienne, vient de franchir une nouvelle étape.

A la suite de l’enquête d’utilité publique qui s’est déroulée du 27 mai au 27 juin 2019, l’arrêté déclarant d’utilité publique le projet a été signé le 18 juin 2020 par la ministre de la transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne et le secrétaire d’État, chargé des transports, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, Jean-Baptiste Djebbari. Il a été publié au journal officiel le 20 juin 2020.

Pour la préfète Fabienne BUCCIO « *il s’agit d’une étape importante. Nous allons poursuivre les études pour définir les caractéristiques détaillées du projet et préparer les prochaines étapes réglementaires : enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières, autorisation environnementale et diagnostic archéologique* ».

L’aménagement de la RN147 est inscrit au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 61 M€, dont 42 millions financés par l’Etat, 9 millions par la Région Nouvelle-Aquitaine, 5 millions par le Département de Haute-Vienne, et 5 millions par la Communauté d’agglomération de Limoges.

Cet aménagement contribue à améliorer la liaison routière entre Poitiers et Limoges avec les autres opérations inscrites au CPER 2015-2020 (aménagements de créneaux de dépassement sur la RN147, déviation de Lussac-les-Châteaux …).